

Observation MOREAU L.

Je donne un avis défavorable pour les motifs suivants :

- Risques divers sur, et autour de la centrale :

- L'arrêté préfectoral indique un impact des pollutions réduit dans un rayon d'1km seulement du site, mais on est conscient que les vents et pluies, etc pourront disperser les fumées toxiques et poussières polluantes bien au delà ...

D'ailleurs nous, riverains à La Grigonnais, redoutons les risques de pollution à tous les niveaux : air, eau et sols, notamment par :

- l'oxyde de soufre,
- les HAP,
- métaux lourds

sans oublier les pollutions olfactives et sonores (concassage et trafic accru par les nombreuses rotations de camions (Cf ci-dessous "trafic"))

Dans l'arrêté, plusieurs hameaux ont été omis dans le rayon du km : il en manque 7... De plus il existe aussi plus d'exploitations que celle (1) indiquée, à savoir : 2 apiculteurs, 1 exploitation maraichère bio (à 750 mètres du site), 1 exploitation arboricole et 1 exploitation d'élevage bovin etc.

Il semble évident que le risque d'accidents n'est pas à exclure (incendies, explosions) car il y a quand même, sur le site, 2 citernes de propane de 30 m<sup>3</sup> chacune et le contenant de GNR, entre autres.

D'autres interrogations aussi sur les autocontrôles annuels par un laboratoire du groupe Pigeon (non accessible au public). Par ailleurs, 1 seule personne est

responsable de la sécurité alors que la centrale pourra fonctionner 22 H / 24 pour les gros chantiers.

- Biodiversité :

Bien sûr, la flore du Parc de l'Oseraye sera impactée, mais le Parc est également un refuge pour plusieurs espèces animales (dont certaines protégées) : oiseaux et amphibien, comme le crapaud commun, très présent.

C'est une zone de nourrissage pour des espèces d'oiseaux protégés, tels le héron cendré et la bergeronnette grise.

La pollution lumineuse accrue impactera aussi la faune de nuit comme les rapaces et chauve-souris dans cette zone.

- Trafic :

Le trafic sur l'axe principal, la RN137, est déjà très dense et le nombre de rotations journalières (maximal) sera de 136, soit 272 passages de camions par jour qui circuleront, de jour comme de nuit (pour les gros chantiers).

De plus, la RD35 est une route assez étroite avec des virages et quelques croisements dangereux, comme à La Guillaudais/ Licouet ou Les Clusion/Le Pirudel.

La RN171 qui passe dans le bourg même de La Grigonnais voit déjà une circulation dense de camions en direction de Blain/Saint-Nazaire, sans oublier le surcroît de passage de véhicules (touristes allant vers la mer) à partir du vendredi, l'été. Le danger et la pollution sonore seront accrus.

La distance réglementaire de 250 mètres de la 2x2 voies (RN137) concernant la zone de bruit est bien insuffisante et ne correspond pas à ce qu'expérimentent les riverains : par exemple, en tant qu'habitante de La Guillaudais (mais d'autres riverains le constatent aussi), à une distance d'1,2 km de cette voie, je peux témoigner que le bruit sourd et continu de la 2x2 voies est déjà gênant, de jour comme de nuit... En plus du surcroît de trafic des camions, nous aurons la pollution olfactive !

Enfin, on s'interroge sur le réel besoin de cette nouvelle implantation à Puceul. En effet, il existe déjà 2 sociétés d'enrobage sur le territoire qui ne fonctionnent qu'à 50%.

Alors que si peu d'emplois seront créés par ce projet, des risques non négligeables de pollution (des sols, eau..) et la perte d'activité et/ou de label AB des producteurs proches (cf ci-dessus) sont à prévoir.

Non à cette implantation néfaste pour les exploitations agricoles diverses existantes à proximité, et pour les riverains en général.